



Groupement Régional pour l'Élimination des Déchets Hospitaliers et Assimilés

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS HOSPITALIERS (DASRI) EN PAYS DE LA LOIRE

Depuis sa création en 1996, le GIP GREDHA a pour mission l'organisation de la collecte et de l'élimination de déchets hospitaliers et assimilés des **établissements publics et privés de la Région.**

En 2016, l'ARS a mandaté le GIP GREDHA pour une nouvelle prestation de collecte DASRI auprès des **EHPAD** des Pays de la Loire afin de promouvoir une filière de collecte économiquement maîtrisée, sécurisée et harmonisée. Cette prestation a démarré au 1^{er} Septembre 2018.

En 2022, le GREDHA c'est **73 établissements de santé publics et privés et 114 EHPAD adhérents.**

Ses missions :

- ✓ L'aide à l'optimisation et à la diminution de la production de vos DASRI ;
- ✓ L'assistance à la mise en place de nouvelles prestations ;
- ✓ La continuité des prestations de collectes et de traitement, notamment, en cas de pandémie, de panne, de maintenance, de mouvement social, ou de conditions météorologiques exceptionnelles ;
- ✓ La veille technologique et réglementaire ;
- ✓ La conclusion de marchés publics pour les prestations du transport et du traitement afin d'obtenir des tarifs négociés et des prestations optimales ;
- ✓ En lien avec le CEPIAS, le GREDHA à participer activement à l'élaboration d'une grille de tri. La région des Pays de la Loire est, d'ailleurs, le 1^{er} acteur à avoir travaillé sur ce sujet.

Ses exigences auprès de ses prestataires :

- Prestations conforme à la norme NFX 30.504 ;
- Des véhicules de collecte avec pesée embarquée, émission ticket de pesée, détecteur de radioactivité embarqué ;
- Pour les hôpitaux : fourniture de GRV 770 L conformes à l'ADR (réglementation du transport des matières dangereuses par Route) ;
- Pour les EHPAD : fourniture cartons double épaisseur 50 L conformes à la norme NFX 30.507 ;
- Deux centres de traitement pour une continuité de prestations (en cas de pandémie, de panne, de maintenance, de mouvement social ou de conditions météorologiques exceptionnelles) ;
- Un contrôle annuel effectué par un conseiller sécurité pour les établissements conformément à la réglementation ADR.

La prestation auprès des EHPAD comprend :

- Une **collecte mensuelle** des DASRI produits. Chaque adhérent reçoit un calendrier des jours de collectes établi par année civile ;
- Le **transport** vers un centre de traitement agréé ;
- Des **tarifs mutualisés visant l'équilibre des dépenses et des recettes** du GIP GREDHA ;
- Une **facturation aux cartons déposés et au poids collecté**. L'amélioration du tri des DASRI doit pouvoir le coût de votre facture ;
- La **continuité des prestations de collectes et de traitement**, notamment en cas de pandémie, de panne, de maintenance, de mouvement social ou de conditions météorologiques exceptionnelles ;
- Un système de **pesée embarquée** dans un camion dédié à la collecte des DASRI ;
- Une collecte en **carton double épaisseur de 50 litres conformes à la norme NFX 30 507** fourni par le prestataire en charge de la collecte ;
- La garantie d'un traitement d'**élimination** des déchets par incinération à 850° ;
- Une **traçabilité** réglementaire (Bordereau de suivi de déchets).

Les adhésions sont possibles toute l'année.
Contactez le GREDHA pour tous renseignements.
Nous pourrons vous indiquer les modalités
d'adhésion et vous faire une estimation tarifaire



Utiliser les outils proposés par le CPIAS des pays de la Loire pour mieux gérer vos déchets

- www.cpias-pdl.com



Optimiser le remplissage de vos boîtes d'aiguilles, bien fermer les boîtes avant de les déposer dans vos cartons DASRI.

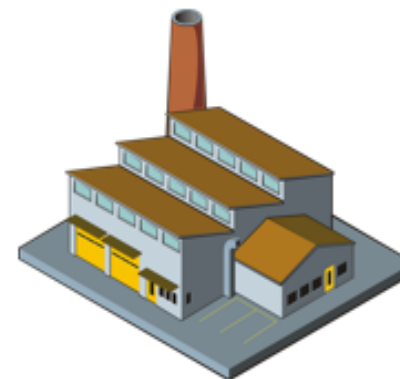
Les boîtes d'aiguilles ne sont pas fournis par le marché du GREDHA



Optimiser le remplissage de vos cartons, 1 carton de 50 l peut contenir jusqu' à 5kg de DASRI, fermer vos cartons pour la sécurité de tous.

1 carton de 4 kg est beaucoup plus économique que 4 cartons de 1 kg !

Grâce aux recommandations et aux efforts de tri des établissements, le GREDHA a observé des baisses de production de 15 à 30 % sur l'année 2018



Vos contacts au GREDHA

